

EELV demande un égal «accès à la nature» pendant le confinement

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 13 min



Julien Bayou souhaite élargir la limitation de déplacement afin de garantir «l'accès à la nature». LUDOVIC MARIN / AFP

Le secrétaire national d'EELV, Julien Bayou, a demandé lundi 9 novembre de revoir les contraintes du confinement pour garantir aux Français un égal «accès à la nature», au côté d'autres mesures sanitaires et sociales pour faire face à la crise.

Lors d'une visioconférence de presse, Bayou a demandé d'«adapter» la limitation à un kilomètre de déplacement pour les promenades : «ce kilomètre constitue une rupture du principe d'égalité car pour beaucoup

de Français, il n'y a pas de parc et jardin dans ce périmètre». Or selon lui, «l'accès à la nature est indispensable à la santé mentale», qui plus est dans cette période troublée.

EELV a, par ailleurs, décliné ses propositions en matière sanitaire. La porte-parole Eva Sas a regretté un *«demi-confinement qui entraîne des demi-résultats sanitaires»*. Le parti soutient la grève des enseignants, mardi, et réclame le renforcement du protocole dans les établissements et la gratuité des masques pour s'y rendre. Eva Sas a dénoncé *«un laxisme sur le télétravail»* : *«nous demandons le renforcement des contrôles et des sanctions des entreprises»* ne respectant pas les recommandations. Concernant les petits commerces, contrairement à plusieurs collègues, *«les maires écolos n'ont pas pris d'arrêté autorisant leur ouverture par souci de responsabilité»*.

L'autre porte-parole, Alain Coulombel, a développé les propositions sociales d'EELV à l'heure du deuxième confinement. *«Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la fracture sociale qui est en train de se creuser dans le pays. En France, un million de personnes d'ici fin 2020 devraient tomber dans la pauvreté, s'ajoutant aux plus de neuf millions déjà dans cette situation»*. Selon lui, le plan pauvreté de l'exécutif est *«extrêmement faible»*. EELV demande *«la mise en place du RSA pour les 18-25 ans, le relèvement des minima sociaux, la simplification des démarches d'accès aux droits et l'appui financier et humain des associations d'aide»*.